

Comment la Ville de Genève a fait face à la pandémie Covid-19

Synthèse des principales actions et décisions du Conseil administratif

En mars 2020, la pandémie a bouleversé nos vies et nos habitudes. Face à cette crise inédite et imprévisible par son ampleur, la Ville de Genève a dû réagir très rapidement. Maintenir les prestations essentielles, assurer les missions prioritaires pour que chacune et chacun puisse continuer à fonctionner aussi normalement que possible : tels ont été les objectifs du Conseil administratif, avec la volonté et la nécessité de s'adapter chaque jour à la situation sanitaire et aux mesures – prescriptions ou recommandations - adoptées par les autorités fédérales et cantonales.

Ce document retrace cette période sans précédent où la municipalité a tout mis en œuvre pour continuer à répondre aux attentes et aux besoins du public, en observant de près les répercussions économiques et sociales de la crise sur la population, les différents domaines d'activités (culture, sport, etc.) et le secteur économique. Par son action déterminée, le Conseil administratif a pu garantir la continuité des prestations essentielles de la Ville de Genève, protéger la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, et élaborer des dispositifs innovants permettant de faire face aux conséquences de la crise et de soutenir les personnes physiques et morales les plus directement impactées.

Ce rapport présente succinctement l'action municipale telle qu'elle s'est déployée en 2020, sachant que la pandémie est malheureusement toujours en cours et que ses répercussions sociales, économiques, humaines, etc. dureront bien au-delà de la crise sanitaire proprement dite. Il est important de rendre ici hommage aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale qui ont assumé leurs tâches dans un contexte parfois très difficile et de remercier le Conseil municipal pour son précieux appui, notamment face aux décisions importantes qui ont dû être prises pour octroyer à la municipalité les moyens supplémentaires dont elle avait besoin.

Table des matières

Mesures organisationnelles pour faire face à la crise	3
Dispositif ORCOC pour garantir les prestations essentielles.....	3
Protection et information des membres du personnel	3
Mesures de protection du public	5
Fermetures des lieux publics et réouvertures cadrées	5
Mesures pour les seniors	5
Mesures dans les écoles.....	5
Mesures dans les crèches.....	6
Dispositif d'urgence sociale.....	6
Communication.....	7
Soutien aux personnes physiques et morales directement impactées	7
Soutien aux acteurs sociaux, culturels et sportifs	7
Soutien aux familles et personnes usagères des infrastructures de la Ville de Genève	8
Soutien à l'économie	9
Solidarité internationale.....	12

Mesures organisationnelles pour faire face à la crise

Pour faire face à la crise sanitaire, le Conseil administratif a réorganisé l'action des services municipaux en validant pour chacun d'entre eux les prestations essentielles à assurer en priorité. Il a également pris des mesures spécifiques pour protéger les membres de l'administration municipale.

Dispositif ORCOC pour garantir les prestations essentielles

Dès le **26 février 2020**, le Conseil administratif a mis en place, via l'Organe communal de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien des services municipaux en cas de situations exceptionnelles (ORCOC), une structure composée d'un état-major, de 7 cellules dirigeant les missions essentielles et critiques, et de 8 cellules support. Cette structure a été activée jusqu'au **8 juin**. Dès le lendemain, l'état-major ORCOC a maintenu une veille de la situation sanitaire et informé régulièrement le Conseil administratif de son évolution. Le **1^{er} septembre**, anticipant la recrudescence de la pandémie, le Conseil administratif a décidé de réactiver quatre cellules support du dispositif ORCOC puis, le **27 octobre**, l'ensemble de ses cellules.

Réaffectations vers des missions essentielles

D'une façon générale, le Conseil administratif a eu comme objectif d'optimiser l'utilisation des ressources de l'administration municipale et d'éviter autant que possible l'absentéisme. Dans cet esprit, la mission confiée à la cellule « Réaffectations » du dispositif ORCOC a été de proposer la réaffectation de membres du personnel dont les missions étaient soit interrompues, soit mises en veille, pour exécuter d'autres tâches, spécialement celles liées aux missions essentielles.

Au printemps, plus de 90 employé-e-s ont répondu à l'appel en acceptant, au pied levé et dans l'urgence, d'être affecté-e-s à des missions autres que celles pour lesquelles elles et ils avaient été engagé-e-s. En automne, les demandes sont venues essentiellement du Département de la sécurité et des sports et du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en particulier du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. Il a été possible de répondre à une quarantaine d'entre elles, les possibilités restant minimales dès lors que l'essentiel des activités se poursuivaient. Une bonne partie des collaboratrices et collaborateurs disponibles se trouvaient au sein du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité ainsi que des musées, des salles de spectacles et des installations sportives qui étaient fermées. Le **4 décembre**, le Conseil administratif décidait qu'au-delà de la deuxième vague de la pandémie, les personnes réaffectées retourneront à leurs activités initiales, mais resteront mobilisables sur préavis de 72 heures de la part du service demandeur.

Protection et information des membres du personnel

Rapidement, le Conseil administratif a pris des mesures pour soutenir les membres du personnel et les informer de la situation. Il a notamment procédé à des modifications du Règlement concernant la coordination et la conduite des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations exceptionnelles survenant sur son territoire afin de renforcer le dispositif ORCOC, et adopté un certain nombre de décisions temporaires ainsi que la Directive générale relative au travail à distance pendant la crise sanitaire pour permettre, dès le **13 mars 2020**, le travail à distance et l'application des recommandations sanitaires pour le personnel municipal.

Sur le plan opérationnel, la cellule informatique du dispositif ORCOC, conduite par la DSIC, a réalisé un travail considérable afin de déployer très rapidement les systèmes d'accès à distance. Dans l'urgence, le Conseil administratif a validé le passage d'un système plafonné à 50 accès simultanés possibles avant crise à un système d'accès illimité couvrant les besoins des 3500 utilisateurs et utilisatrices de l'administration. Ceci s'est traduit par le déploiement d'un portail VPN pour 600 ordinateurs portables et la mise en place d'un nouveau système d'accès sécurisé aux postes fixes. L'accessibilité a été priorisée dans le cadre de la gestion de crise : les membres des cellules ORCOC en premier lieu, puis les membres des plans de continuité de l'administration (PCA) afin d'assurer les missions essentielles, puis finalement le reste des collaborateurs-trices. La mise en place de ces nouveaux outils de télétravail s'est faite dans un souci d'accompagnement des équipes. Des tutoriels en ligne ont été systématiquement

développés et la DSIC a renforcé son équipe dédiée à l'assistance, pour la plus grande satisfaction de l'administration.

La DSIC s'est par ailleurs chargée d'équiper en informatique et télécom les centres de commandement du dispositif ORCOC (SIS, école du Mail), les centres d'hébergement d'urgence (Caserne des Vernets, foyer Frank Thomas) et d'autres opérations ponctuelles (hotline seniors, visionnement des cérémonies funéraires, distribution de l'aide alimentaire à la patinoire des Vernets, ...).

Enfin, un système de visio-conférence d'entreprise (Webex) a rapidement été mis en place ainsi que l'équipement informatique de salles de conférence pour permettre la tenue de séances en mixte présentiel/distanciel, pour le Conseil municipal notamment mais également pour l'administration. Fin 2020, le projet pilote Webex Legislate, pour permettre le maintien des votes à distance, a été lancé, en collaboration avec le Bureau du Conseil municipal, le Service du Conseil municipal, la CSDOMIC, la DSIC et la direction du DCTN.

Publiée sur Intranet, une foire aux questions en matière de ressources humaines a été élaborée et constamment adaptée en fonction de l'évolution de la situation. Dès le **1^{er} avril**, le Conseil administratif a souhaité diffuser une lettre d'information *Orcoc Info* chaque semaine à l'ensemble du personnel pour le tenir informé des différentes actions et mesures prises par la Ville.

Le **6 mai**, le Conseil administratif a adopté un Plan de protection du personnel dans le cadre du déconfinement dont les principes directeurs ont pour objectif de soutenir les départements et services dans l'organisation du travail et dans la protection du personnel de l'Administration municipale.

Le **28 octobre**, face à la recrudescence de la pandémie et suite aux nouvelles mesures décidées par le Conseil d'Etat, ce Plan de protection a été révisé : le port du masque devenait obligatoire dans les espaces clos de l'administration (une dispense était cependant accordée aux membres du personnel de l'administration municipale qui disposent d'un local individuel) et, dans la ligne des recommandations du Conseil fédéral, il était demandé aux directions des départements et services d'encourager et de favoriser le plus possible le télétravail. Il en va de même pour les séances de travail (y compris les commissions et groupes de travail) pour lesquelles la visioconférence devait être adoptée si elle permettait une tenue adéquate de ces séances. Les séances de travail en présentiel devaient rester exceptionnelles et être justifiées par les circonstances.

Toujours dans le but de protéger l'ensemble du personnel et le public, le Conseil administratif décidait de suspendre les visites d'infrastructures municipales fermées au public par des groupes de personnes externes à l'administration ainsi que les événements festifs organisés pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale. Il décidait également de renforcer une nouvelle fois la désinfection des lieux et objets au sein de l'administration municipale, avec la même fréquence et la même intensité qu'au printemps.

Par ailleurs, dès le mois d'**avril**, un Journal de bord des décisions prises par le Conseil administratif concernant la pandémie était envoyé, avant validation du procès-verbal, régulièrement aux directeurs, directrices et chef-fe-s de service ainsi qu'aux membres du dispositif ORCOC afin de rendre très rapidement disponibles ces décisions.

Annulées de début mars à fin août, les formations reprenaient en septembre dans le respect du Plan de protection pour être à nouveau suspendues jusqu'à la fin de l'année 2020, la reprise des cours en 2021 étant soumise à l'évaluation de l'état-major ORCOC.

Le **14 janvier 2021**, suite aux décisions annoncées le 13 janvier par le Conseil fédéral entrant en vigueur le 18 janvier, le Conseil administratif communiquait au personnel les décisions concernant le télétravail, rendu obligatoire pour autant que la nature des activités le permette et que cela soit possible sans efforts disproportionnés, et la protection des personnes vulnérables.

Mesures de protection du public

Le contexte particulièrement difficile de la crise sanitaire, économique et sociale a durement touché la population genevoise et fortement orienté l'action municipale. Il a fallu mobiliser toutes les ressources de la Ville de Genève pour tenter de répondre au mieux aux difficultés rencontrées, ensemble avec les nombreux partenaires qui s'engagent au quotidien sur le terrain, en se coordonnant constamment avec les autorités cantonales et fédérales.

Fermetures des lieux publics et réouvertures cadrées

Dès le **13 mars 2020**, puis en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires, le Conseil administratif a fermé des infrastructures et lieux publics tels que musées, centres sportifs, locaux parascolaires, places de jeux, parkings, marchés, etc. Il a autorisé dès le **11 mai** leur réouverture progressive en veillant au respect des recommandations sanitaires, des Plans de protection de chaque domaine d'activités et des capacités d'accueil définies.

Le **2 novembre**, suite aux mesures prises par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif procédait à la fermeture au public des salles communales gérées par la Gérance immobilière municipale. Celle de Plainpalais accueillera les distributions de repas proposés par les Clubs sociaux. Celle du Palladium sera mise à la disposition de l'Association *Colis du Cœur* pour la distribution des colis alimentaires, et celle du Môle attribuée au Département de la cohésion sociale et de la solidarité jusqu'à la fin des travaux de l'école des Pâquis, soit au minimum jusqu'à la fin de l'année.

A cette même date sont également à nouveau fermés les musées, salles d'expositions, bibliothèques, salles de concerts, théâtres, patinoires publiques, lieux clos des jardins botaniques et parcs zoologiques ainsi que les piscines. Le **12 novembre**, le Conseil administratif annonçait la liste des lieux en ville où le port du masque est obligatoire conformément à la décision du Conseil d'Etat. A cette même date, il décidait la fermeture des installations de fitness en plein air. Le **28 novembre**, suite aux décisions des autorités cantonales, les musées, salles d'exposition et bibliothèques pouvaient à nouveau ouvrir leurs portes au public. Dès le **23 décembre**, sur décision du Conseil d'Etat, les installations sportives, établissements de loisirs et de divertissement tels que musées et jardins botaniques étaient à nouveau fermés. Les bibliothèques et archives restaient ouvertes, mais les salles de lecture n'étaient pas accessibles.

Mesures pour les seniors

Le **9 mars**, pour protéger les personnes de 65 ans et plus, le Conseil administratif prenait des mesures parmi lesquelles figurent la fermeture de Cité Seniors et l'annulation des manifestations, activités culturelles et sportives spécifiquement dédiées à ce public. Les cours et spectacles annulés ont été remboursés. Dix jours après, le Conseil administratif validait le plan de solidarité 65+, permettant d'apporter une aide aux personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou vulnérables. Après une réouverture début juin, le Conseil administratif décidait à nouveau le **11 novembre** la fermeture de Cité Seniors et la réaffectation des ressources au plan de solidarité 65+. La ligne téléphonique Solidarité 65+ était réactivée le **16 novembre**.

Dès le **18 novembre**, les Bibliothèques municipales initiaient un service de livraison à domicile pour les personnes de 65 ans et plus. Ces personnes ont pu ainsi continuer à emprunter des documents et bénéficier gratuitement d'un accès à cette offre culturelle en toute sécurité.

Mesures dans les écoles

D'abord fermées dès le **13 mars** tout en gardant un accueil minimal pour les enfants dont les parents assuraient une tâche essentielle, les écoles ont été réouvertes le **11 mai** avec des plans de protection spécifiques, déployés sur les temps scolaire et parascolaire (midi et après-midi). Le service des repas a été entièrement revu et les nettoyages dans les écoles ont été intensifiés, quantitativement et qualitativement. Toutes les activités « enfance » menées par le Service des écoles au sein des établissements scolaires et sur le temps parascolaire (projets, ateliers découverte et mobiles) ont été suspendues. La mise à disposition de locaux à des associations a dû être également interrompue. Elles

sont, depuis la rentrée scolaire, maintenues pour les activités sportives et culturelles pour les enfants de moins de 16 ans, tandis que les ludothèques ne peuvent qu'assumer l'activité de prêt.

Mesures dans les crèches

Au printemps, un service minimum a été assuré dans les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) destiné aux soignant-e-s ou aux parents exerçant des professions régaliennes. Les directions de structure et des membres du personnel de la Petite enfance ont pu bénéficier d'une expertise externe dans la mise en place et le suivi des mesures sanitaires liées au Covid-19 en accord avec les plans sanitaires édictés par le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et la médecin cantonale. Avec le déconfinement progressif, l'offre d'accueil a été élargie pour répondre aux besoins des parents reprenant le travail en présentiel et ne disposant pas de solution de garde.

Dispositif d'urgence sociale

Le **23 mars**, le Conseil administratif décidait de prendre sous sa responsabilité le pilotage et la gestion de l'ensemble des dispositifs d'urgence sociale. Afin de protéger les personnes sans abri face à la pandémie, il décidait de transférer les personnes vulnérables accueillies dans les abris PC au Centre d'hébergement d'urgence Frank-Thomas qui dispose de 130 places. Les clubs sociaux, les sleep-in et les autres lieux d'accueil étaient également réorganisés.

Le lendemain, le Conseil administratif validait la mise en place d'une ligne téléphonique Solidarité Urgence sociale afin de faire face aux nombreuses questions du public en matière de renseignements et d'orientation sociale générées par la crise. Celle-ci était désactivée le **12 juin**.

Dès le **31 mars**, le Conseil administratif décidait d'assurer la prise en charge des sans-abris à la caserne des Vernets. Le **31 août**, il libérait le site suite à une demande du Conseil d'Etat.

Le **12 mai**, le Conseil administratif prenait acte de la poursuite du soutien de la Ville de Genève aux opérations de distribution alimentaire réalisées par la *Caravane de Solidarité*, la *Fondation Partage - banque alimentaire genevoise* et l'*Association Colis du Cœur*. Il chargeait le Département de la cohésion sociale et de la solidarité d'entrer en discussion avec le canton et les communes genevoises concernant le soutien aux partenaires associatifs, en vue de l'organisation des opérations de distribution alimentaire sur le territoire de la Ville ainsi que d'autres communes.

Le **17 juillet**, suite à l'appel à projets lancé en vue de trouver des solutions d'hébergement pour des femmes précarisées dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil administratif approuvait le choix du comité de sélection pour le projet de l'*Association Aux 6 logis*. Il décidait d'accorder en ce sens une subvention ponctuelle d'un total de CHF 200'000.-

Le **3 novembre**, le Conseil administratif décidait de mettre à disposition du Service social jusqu'au 31 mars 2021 la salle communale de Plainpalais afin de distribuer des repas pour les personnes sans abri.

Le **5 novembre**, la Ville annonçait le lancement d'un Plan d'actions en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, ce Plan visant à répondre à l'urgence sociale, à garder le lien avec les aîné-e-s, à soutenir les jeunes et à faciliter l'accès aux prestations pour toutes et tous.

Le **11 novembre**, le Conseil administratif réaffirmait son engagement dans la prise en charge des personnes en situation de grande précarité, dont les familles, en allouant une subvention de CHF 107'584.- au *Collectif CAUSE*, qui permet d'assurer l'hébergement de 30 personnes dans une auberge de jeunesse jusqu'à la fin de l'année. Les personnes bénéficieront d'un accueil 24h/24 et d'un accompagnement social.

Le **2 décembre**, le Conseil administratif décidait de la distribution de repas de fête, en guise d'alternative au Réveillon de la solidarité, dans les structures d'hébergement d'urgence soutenues par la Ville de Genève et à la salle communale de Plainpalais.

Communication

Dès fin **février 2020**, la Ville a relayé les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et des autorités sanitaires cantonales sur son site web et les réseaux sociaux. Les décisions concernant ses prestations et ses actions ont également été diffusées sur les différents supports. Les campagnes d'information "DesMotsPourSauverDesVies" et "Merci" présentant des collaboratrices et collaborateurs de la Ville ont été lancées en **avril**. Les campagnes "Tous et toutes. Vraiment" rappelant les bons comportements à adopter et "Bulles d'air" ont démarré en **novembre et décembre**. Un dossier Covid-19 contenant toutes les informations utiles a été également mis à disposition sur le site web.

Soutien aux personnes physiques et morales directement impactées

Le Conseil administratif a mis en œuvre différents dispositifs d'aide et de soutien à l'intention des particuliers, des entreprises et des organismes dans le domaine social, culturel et sportif, particulièrement touché-e-s par les conséquences de la crise sanitaire.

Soutien aux acteurs sociaux, culturels et sportifs

Le **13 mars 2020**, le Conseil administratif décidait de maintenir et de verser les subventions nominales et ponctuelles aux acteurs sociaux, culturels, sportifs et autres, même en cas d'annulation des événements les concernant, afin que les engagements pris par ces acteurs puissent être honorés. Le **16 mars**, le Conseil administratif autorisait le Service de la petite enfance à verser une subvention exceptionnelle aux structures d'accueil de la petite enfance pour couvrir le manque à gagner.

Le **24 mars**, le Conseil administratif décidait d'exonérer de l'émolument administratif **et de renoncer à facturer les taxes du domaine public afférentes** pour les manifestations annulées suite aux mesures prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat, et pour lesquelles des permissions avaient déjà été délivrées. Il renonçait également à encaisser les loyers de l'Ecole de natation de Genève et du Tennis club Driziam-Miremont.

Le Conseil administratif validait les contributions de la Ville de Genève au Fonds cantonal d'aide au sport pour le soutien coordonné mis en place par les collectivités publiques (plateforme Covid-19 dotée d'un million de francs, répartis à parts égales de Fr. 250'000.- par les 4 entités, afin de soutenir les associations sportives durant cette crise sanitaire). Il renonçait à l'indemnité prévue pour les réservations des hébergements d'artistes qui avaient été annulées suite aux mesures prises par les autorités.

Le **10 juin**, le Conseil administratif validait les réaffectations budgétaires suite aux annulations de Musique en été et de la Fête de la musique afin de réaliser le programme culturel « Cet été c'est concerts ! » et l'appel à projets pour un été culturel 2020 de substitution et de proximité entre mi-juillet et mi-septembre. 49 concerts et 18 projets issus de l'appel à projets ont été organisés pendant l'été. La programmation culturelle annoncée a rencontré un beau succès et sa promotion a été réalisée notamment grâce à la réactivation de l'application mobile "Genève en été".

Le **11 novembre**, en réponse à la demande de l'Union des villes suisses sur la prise de position de la Ville de Genève relative à l'Ordonnance du Conseil fédéral sur les cas de rigueur Covid-19, le Conseil administratif argumentait que non seulement les contributions maximales par canton devaient être augmentées, mais que Genève devait proportionnellement être davantage aidé que ne le prévoit la clé de répartition proposée à l'art. 15 de la loi. Pour ce faire, il s'agit de ne prendre en compte que le PIB, véritable reflet de l'économie, et non plus le nombre d'habitant-e-s.

Le **18 novembre**, le Conseil administratif prenait connaissance de l'impact financier de la crise pour la Ville de Genève en 2020, estimé au 30 septembre entre 55 et 60 millions depuis la première vague. L'impact financier global de la crise devrait cependant encore augmenter. Plusieurs données n'ont en effet pas encore été intégrées dans l'analyse, telle que les conséquences de la crise sanitaire sur la production fiscale 2020, mais aussi les économies réalisées suite à des annulations ou baisses de certaines activités.

Le **8 décembre**, consciente de l'urgence dans laquelle se trouvent nombre d'artistes et de personnes actives dans le milieu culturel, la Ville de Genève présentait trois mesures concrètes et une série de

pistes de travail qui visent à apporter une première réponse, à l'échelle municipale, à cette situation : le projet *I love #ArtisteDici* qui donnait l'occasion à une septantaine d'artistes en arts visuels d'exposer dans l'espace public ; des *résidences musicales actuelles* qui consistaient, en partenariat avec l'AMR, la Cave 12, l'Alhambra et l'Usine, à accueillir en résidence des musiciens dans des salles de spectacle fermées au public mais fonctionnant pour les répétitions ; et *Artistes au musée*, des résidences d'artistes en partenariat avec les musées et bibliothèques patrimoniales de la Ville.

Le **9 décembre**, afin de financer les mesures de soutien au milieu de la culture genevoise, le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et la Loterie romande annonçaient avoir signé une convention qui détermine leur participation au dispositif d'aide Covid-Culture. Si les pertes financières annoncées et éligibles dans le cadre de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture sont prises en charge pour moitié par la Confédération, le canton et les collectivités locales assument l'autre moitié. La Ville de Genève prendra en charge la moitié du montant des indemnités des entreprises et acteurs culturel·les éligibles qu'elle subventionne pour un montant maximum de 2,3 millions de francs, voté en novembre par le Conseil municipal.

Le **16 décembre**, le Conseil administratif approuvait la mesure de soutien exceptionnel proposant un rabais de 30% sur la grille tarifaire de location des scènes culturelles. Cette nouvelle tarification entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2020 pour une durée déterminée jusqu'au 30 juin 2021, renouvelable sur décision du Conseil, jusqu'à la date d'expiration de la Loi fédérale COVID-19. Il décidait également le **20 janvier 2021** la transformation du forfait journalier en un émolument unique pour l'espace peinture et décoration des Ateliers de décors de théâtre.

Le **16 décembre** également, le Conseil administratif acceptait de renoncer à encaisser, pour l'année 2020, les redevances de la boutique du Muséum d'histoire naturelle, de la cafétéria du MHN ainsi que celle du café du Musée d'ethnographie, et de maintenir une redevance de 4% sur le chiffre d'affaires pour ledit café en 2021 et de reporter le taux plein de la redevance soit 8% à 2022.

Le **22 décembre**, concernant la rémunération des auxiliaires de la Fête de la musique, dont l'édition 2020 a été annulée, le Conseil administratif décidait de charger la Direction des ressources humaines d'effectuer le paiement de la rémunération des personnes contactées dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique, comme si celles-ci avaient été engagées en qualité d'auxiliaire, sur la base d'une lettre-contrat dûment validée par le département concerné.

Soutien aux familles et personnes usagères des infrastructures de la Ville de Genève

Renonciation aux amendes et indemnités de retard pour les bibliothèques municipales

Le **18 mai 2020**, le Conseil administratif acceptait d'annuler les frais de retard et amendes pour retard déjà dus par les emprunteurs et emprunteuses, de ne pas infliger de nouvelles amendes et de supprimer la taxe pour nouvelle carte (inscription ou remplacement de carte perdue).

Remboursement des cours et abonnement sportifs

Le **14 mai**, le Conseil administratif autorisait le Service des sports à prolonger la durée de validité des abonnements piscine, fitness et des cartes multi-entrées, à rembourser les abonné·e·s au mur de grimpe et les usager·ère·s des cours annulés en raison des mesures mises en place.

Remboursement des mises à disposition de locaux dans les écoles primaires de la Ville

Le **23 avril**, le Conseil administratif autorisait le remboursement des mises à disposition déjà payées, dont les associations et les habitant·e·s n'ont pas pu bénéficier.

Soutien aux locataires de logements sociaux

Le **18 mars**, pour soutenir les locataires de logements sociaux, le Conseil administratif décidait de faire bénéficier celles et ceux qui ont vu leurs revenus diminués en raison de la crise, et qui en ont fait la demande, d'une réadaptation de leurs loyers à la baisse.

Renonciation aux pensions versées par les familles pour l'accueil en crèche

Le **16 mars**, le Conseil administratif décidait de ne pas facturer le prix de pension aux familles qui ont un ou des enfants inscrit·e·s dans une structure d'accueil de la petite enfance subventionnée par la Ville

de Genève et qui n'ont plus accès à la dite prestation, et ce à compter du lundi 16 mars jusqu'à ce que l'accueil de ces enfants puisse reprendre.

Avec la recrudescence de la pandémie en automne, le manque de personnel en capacité d'assumer la mission d'accueil a contraint certaines institutions de la petite enfance à des réductions d'horaire et/ou à la fermeture de certains groupes d'enfants pendant un à quelques jours. Le **25 novembre**, le Conseil administratif décidait de reconduire la mesure instaurée au printemps: les prestations non délivrées suite à la fermeture d'un groupe ou à une réduction des horaires d'ouverture ne seront pas facturées depuis la reprise estivale. Par ailleurs, les parents empêchés de travailler du fait de fermetures décidées par le Conseil d'Etat et qui décideraient de garder leurs enfants à domicile bénéficieront d'une suspension temporaire de l'écologie.

Soutien aux familles endeuillées

Le **18 novembre**, le Conseil administratif autorisait le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire à accorder aux familles la gratuité sur le repos des défunt-e-s dans les infrastructures municipales, pour la période s'écoulant entre la date du transfert du corps dans ces infrastructures jusqu'à la date à laquelle les familles peuvent s'entretenir avec un conseiller ou une conseillère funéraire pour l'organisation des obsèques. Cette décision s'appliquera jusqu'à ce que la situation soit revenue à la normale.

Soutien à l'économie

Le **3 avril 2020**, le Conseil administratif décidait de principes relatifs aux résiliations et renégociations de contrats, à la renonciation à des encaissements et au remboursement de paiements déjà effectués en faveur de la Ville, liés à l'annulation de manifestations et de prestations par la Ville de Genève en raison de la situation sanitaire.

Loyers et taxes d'empiètement des établissements publics et commerces

Le **18 mars**, le Conseil administratif validait la demande adressée à la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec) de renoncer à la perception des mensualités durant la période couverte par l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Covid-19, adoptée par le Conseil fédéral le 16 mars, pour les entreprises contraintes de fermer.

Lors de la même séance, le Conseil administratif décidait de renoncer à percevoir les loyers des baux commerciaux (commerces et établissements publics) gérés par la Gérance immobilière municipale pour les entreprises contraintes de fermer, et ce pour la durée prévue par l'Ordonnance, et de suggérer à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social de pratiquer la même exonération.

Le **28 octobre**, le Conseil administratif validait la modification de sa décision du 18 mars, précisant qu'il renonçait à percevoir les loyers des baux commerciaux (activités, commerces et établissements publics) gérés par la GIM pour les locataires contraints de fermer par une décision du Conseil fédéral et/ou du Conseil d'Etat, et ce pour la durée de validité de cette décision.

Le **3 novembre**, le Conseil administratif validait le complément de sa décision du 18 mars et décidait, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie, d'exonérer du paiement de leur loyer, pour le mois de novembre 2020, tous les locataires au bénéfice d'un bail commercial (hors dépôts et parkings) de la GIM. Cette exonération était accordée pour autant que le montant du loyer mensuel, hors charges, n'excède pas CHF 7'000.-. Les locataires contraint-e-s de fermer sur ordre du Conseil d'Etat étaient exonéré-e-s sans limitation. La mesure touche environ 670 locataires de baux commerciaux, sur les quelque 700 que compte la Ville de Genève dans la catégorie concernée.

Le **18 novembre**, le Conseil administratif décidait de mettre en œuvre des mesures urgentes de soutien à l'économie locale. Elles étaient relatives, d'une part, à l'aide au paiement des loyers commerciaux, par la prolongation de l'exonération des loyers des baux commerciaux pour les locataires de la GIM sur le mois de décembre. Elles consistaient, d'autre part, à soutenir le commerce local par la mise en place d'un système de bons d'achat solidaires destinés à la population, qui a pu acheter des bons en bénéficiant d'un rabais de 20% dans des commerces non alimentaires sis en Ville de Genève, jusqu'au 15 janvier. Afin de promouvoir le Léman et son système monétaire local et durable, des rabais supplémentaires de

20% étaient proposés dans les enseignes acceptant cette monnaie locale. L'action a été mise en place en partenariat avec GeneveAvenue, la Fondetec et Monnaie Léman. Elle a permis à 213 commerces de vendre près de 65'000 bons pour un chiffre d'affaires de plus de 8.8 millions de francs. Le coût total pour la Ville s'est élevé à 2.3 millions et l'action a donc engendré un effet de levier sur l'économie genevoise de près de 9 millions.

Le **22 décembre**, le Conseil administratif renonçait à percevoir les redevances des concessions de service public des centres sportifs de la Queue-d'Arve et du Bout-du-Monde pour les mois de novembre et décembre 2020, soit depuis la nouvelle fermeture des installations sportives décidée par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2020. Cette exonération sera prolongée si les installations devaient rester fermées sur décision de l'administration fédérale ou cantonale au-delà du mois de décembre.

Le **22 décembre** également, le Conseil administratif décidait d'octroyer une allocation extraordinaire au paiement de certains loyers commerciaux pour le mois de décembre 2020, dans le cadre de la crise sanitaire. En effet, de manière subsidiaire à la mesure proposée par le Conseil d'Etat, la Ville financera tout ou partie de la part de 20% non couverte par les bailleurs et le Canton pour les locataires sur le territoire de la Ville de Genève dont le loyer se situe entre 7'000 et 15'000 francs.

Le **13 janvier 2021**, le Conseil administratif décidait de continuer à exonérer du paiement des loyers les locataires de locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève dont la fermeture a été ordonnée par les autorités pour les mois de janvier et février 2021.

A la suite du vote du Conseil municipal du **19 janvier 2021**, la mesure des bons d'achat solidaires était prolongée jusqu'au 28 février 2021 et élargie aux restaurants, salons de coiffure et instituts de soin et bien-être.

Terrasses et taxe d'empiètement des établissements publics

Le **18 mars 2020**, le Conseil administratif renonçait à facturer l'utilisation accrue de l'espace public par les terrasses des établissements publics pendant la crise sanitaire.

Le **13 mai**, il décidait de ne pas taxer l'empiètement des terrasses d'établissements sur le domaine public pour l'année 2020 ; d'autoriser, dans la mesure de l'espace disponible et sur demande des établissements publics, le principe de l'agrandissement temporaire des terrasses sous conditions ; et de taxer les agrandissements provisoires des terrasses, tant sur trottoirs que sur chaussées, à hauteur de 50 % du montant de la taxe/m².

Le **7 octobre**, il décidait d'autoriser la prolongation exceptionnelle de la période d'exploitation des terrasses d'été et sur chaussée, du 1er novembre 2020 au 28 février 2021 et de renoncer à facturer l'empiètement des terrasses des cafés-restaurants et bars jusqu'au 28 février 2021.

Le **22 décembre**, il décidait d'accorder la gratuité des taxes sur l'occupation du domaine public municipal pour les extensions des terrasses à 100% (extensions COVID-19), soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Procédés de réclame et empiètements

Le **18 mars 2020**, il décidait d'exonérer de l'émolument administratif et des taxes et/ou redevances tous les procédés de réclame et empiètements des commerces sur le domaine public pendant la crise sanitaire (première vague).

Le **23 septembre**, il décidait d'accorder un rabais partiel sur les taxes relatives aux empiètements et aux procédés de réclame, à hauteur de 50 % de la tarification usuelle, pour l'année 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder un rabais de 50 % de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Panneaux peints

Le **23 septembre 2020**, le Conseil administratif décidait de consentir la gratuité des redevances conventionnelles pour le 2ème trimestre 2020, ainsi qu'une réduction de 50 % sur celles des 1er, 3ème et 4ème trimestres 2020.

Le **22 décembre**, il décidait d'accorder la gratuité totale de la redevance relative à l'atelier Jeca et à l'entreprise Loutan & Cie SA en lien avec l'activité des panneaux peints et ce, pour le 4ème trimestre 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public pour le 1^{er} et 2^e trimestre 2021 (1^{er} janvier au 30 juin 2021). En cas de reprise partielle des activités culturelles et des salons, la gratuité à hauteur de 50 % de la taxe d'occupation du domaine public sera toutefois attribuée du 1^{er} avril au 30 juin 2021 (2^e trimestre).

Loyers et taxes d'empiètement des pavillons, édicules et food-trucks

Le **24 mars 2020**, le Conseil administratif décidait de renoncer à l'encaissement des loyers des pavillons et édicules.

Le **20 mai**, il décidait d'accorder la gratuité des loyers aux exploitant-e-s des pavillons et des édicules de la Ville de Genève pour le mois de mai, puis un rabais de 25% jusqu'à la fin de l'année.

Le **10 juin**, il décidait d'accorder aux food-trucks sis sur les emplacements du domaine public la gratuité des taxes d'empiètement sur le domaine public pour les mois d'avril et de mai 2020 et un rabais de 25% sur lesdites taxes pour le reste de l'année 2020.

Le **22 décembre**, il décidait d'accorder la gratuité des taxes sur l'occupation du domaine public pour les installations saisonnières ou annuelles (carrousels pavillons, édicules, installations analogues) pour les mois de fermeture, soit les mois de novembre et décembre 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder un rabais de 25% de la taxe domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 pour les installations saisonnières ou annuelles sur le domaine public (carrousels, pavillons, édicules et food-trucks).

Manifestations

Le **22 juillet**, le Conseil administratif accordait une année supplémentaire d'exploitation (2021) aux organisateurs et organisatrices du Marché de Noël.

Le **22 décembre**, il accordait une réduction de la taxe d'occupation du domaine public concernant le Marché de Noël situé sur la zone piétonne du Mont-Blanc, à raison de 25 %.

Le **20 janvier 2021**, il accordait la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Chantiers

Le **24 mars 2020**, le Conseil administratif décidait de ne pas facturer l'utilisation accrue du domaine public des chantiers, au bénéfice d'une autorisation/permission de la Ville, pendant la durée des mesures d'interdictions édictées par les autorités, à l'exception des chantiers ayant rouvert sur la base d'une autorisation spécifique des autorités cantonales.

Marchés

Le **24 mars**, le Conseil administratif décidait de ne pas facturer la location d'emplacement des marchand-e-s abonné-e-s pendant la crise sanitaire, ni la location journalière des marchandes journalières et des marchands journaliers 3 mois après la date de reprise des marchés.

A partir du **14 avril**, le Conseil administratif décidait d'autoriser l'ouverture, dès le jeudi 16 avril 2020, de stands alimentaires isolés sur la plaine de Plainpalais et la place de la Navigation, principalement pour rétablir une égalité de traitement entre les marchand-e-s des stands alimentaires et les autres magasins d'alimentation, notamment les supermarchés.

Le **17 juin**, un arrêté du Conseil administratif, décidait d'accorder la gratuité des 3^{èmes} et 4^{èmes} trimestres à tous les marchands et à toutes les marchandes, jusqu'au 31 décembre 2020. Pour résumer, la Ville a accordé la gratuité totale à tous les marchands-e-s, du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Le **20 janvier 2021**, le Conseil administratif annonçait la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public aux marchand-e-s qui ne vendent pas de produits alimentaires ou de fleurs (ces marchés sont actuellement fermés), du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, et un rabais de 50% sur la taxe d'occupation du domaine public pour tous et toutes les marchand-e-s qui vendent des produits alimentaires et des fleurs, du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Forains

Le **24 juin**, le Conseil administratif appliquait un rabais de 50% sur la taxe d'occupation du domaine public concernant les métiers forains installés, du 31 juillet au 16 août 2020, sur le quai Wilson, soit de ramener le montant de la taxe à CHF 12.-/m2.

Le **11 novembre**, le Conseil administratif décidait de maintenir, à ce stade, la tenue du champ de foire sur la plaine de Plainpalais pendant l'hiver 2020/2021, soit du 5 décembre 2020 au 10 janvier 2021, quitte à revoir les dates d'exploitation en fonction des disponibilités de la plaine de Plainpalais, et pour autant que ce type de divertissement ne soit pas interdit pendant la période d'exploitation.

Solidarité internationale

Le Conseil administratif a décidé de soutenir des associations et autres organismes sollicitant un soutien d'urgence dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 :

- Le **26 mars**, le Conseil administratif accordait à la Croix-Rouge Suisse la somme de CHF 20'000.- afin de venir en aide aux habitant-e-s de la Bosnie, de la Moldavie, du Honduras, du Salvador, de la Bolivie, du Liban, de l'Egypte, du Népal et du Bhoutan, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, afin de promouvoir l'hygiène et d'acheter des vêtements de protection et produits désinfectants qui font souvent défaut.
- Le **13 avril**, le Conseil administratif accordait à l'Entraide protestante Suisse la somme de CHF 20'000.- pour un projet d'aide d'urgence au Bangladesh en faveur de la population dans et autour des camps réfugiés rohingyas, afin de lutter contre le coronavirus.
- Le **17 avril**, le Conseil administratif accordait à Terre des Hommes Suisse la somme de CHF 10'000.- pour le projet « Agir ici & là-bas... face à la pandémie de Covid-19 », programme d'appui aux enfants et aux jeunes, en Suisse et à l'international, afin de mener des actions de première urgence pour répondre aux besoins de protection et d'éducation, pour assurer le retour à l'école des enfants et des jeunes, et réduire les risques de leur exploitation au travail.
- Le **24 avril**, le Conseil administratif accordait à Médecins Sans Frontières Suisse la somme de CHF 20'000.- afin de contribuer à lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 dans les camps de réfugié-e-s en Tanzanie et au Kenya.
- Le **18 mai**, le Conseil administratif accordait un soutien exceptionnel de CHF 53'000.- au Fonds de coopération de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).